

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

Délégation aux usages de l'Internet

**APPEL A PROJETS
2009**

POUR LA CONSTITUTION DE HUIT PÔLES RÉGIONAUX

ORDI 2.0

Résumé

- **Bénéficiaires** : associations
- **Date de lancement** : 12 août 2009
- **Date de clôture** : 30 septembre 2009

I. CONTEXTE

Afin de contribuer à la limitation du gaspillage de matériel informatique professionnel et pour accélérer l'équipement à bas prix des publics en difficulté économique et sanitaire, le Secrétariat d'État chargée de la prospective, et du développement de l'économie numérique a organisé le déploiement d'une filière nationale de collecte, de rénovation et de réemploi solidaire de matériel informatique baptisé Ordi 2.0.

La démarche Ordi 2.0 est aussi conçue pour un moteur d'insertion économique en cherchant à favoriser le retour à l'emploi, la lutte contre le chômage de longue durée et l'insertion des personnes handicapées sur le marché du reconditionnement, de la logistique, du transport, du stockage et de recyclage final.

Enfin le programme Ordi2.0 s'inscrit dans une stricte démarche de respect de l'environnement en imposant aux acteurs qui y adhèrent de se conformer à la réglementation européenne encadrant la collecte sélective des déchets et équipements électriques et électroniques, ainsi que leur revalorisation et réutilisation.

La construction de la filière Ordi 2.0 a été pilotée par la Délégation aux usages de l'Internet (DUI) avec le soutien de l'ensemble des acteurs de la Société de l'Information (collectivités, industriels, monde associatif et société civile). Il s'agit de réunir, tous les acteurs de la chaîne, depuis les entreprises ou collectivités donatrices aux bénéficiaires, en passant par les structures de reconditionnement, de réinsertion professionnelle que par des structures d'accompagnement en formation aux usages des TIC. Le projet vise à favoriser la mutualisation des compétences de chacun autour de critères de qualité. Ordi 2.0 se construit dans le cadre d'un dispositif de partenariat « public-privé » avec des partenaires s'engageant, sous l'égide de la marque, à participer à la filière en fonction de leurs possibilités et spécificités.

Le site national dédié à Ordi 2.0 (www.ordi2-0.fr) est une plateforme interactive contributive de type Web 2 recensant et fédérant les offres et demandes en autorisant une systématisation de cette rencontre. Il propose un moteur de recherche aux organismes participant à la démarche, et notamment à ceux qui donnent les ordinateurs (« Les donateurs ») et à ceux qui assurent le reconditionnement (« Les reconditionneurs »). Des fiches présentant ces acteurs sont centralisées dans une base de données, et indexées selon des critères de statut et de localisation.

La DUI souhaite encourager la généralisation de la démarche Ordi 2.0 sur l'ensemble du territoire métropolitain et lance pour soutenir les initiatives locales le présent appel à projets.

II. OBJECTIFS

Cet appel à projets, qui s'adresse prioritairement aux associations, est destiné à favoriser la constitution de pôles interrégionaux, en charge de la mise en place de la filière Ordi 2.0 à l'échelon local dans les huit zones suivantes :

- Alsace, Franche Comté, Lorraine ;
- Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées ;

- Auvergne, Bourgogne, Centre ;
- Base Normandie, Bretagne, Haute Normandie ;
- Champagne Ardenne, Nord Pas de Calais, Picardie ;
- Île de France ;
- Limousin, Pays de la Loire, Poitou Charente ;
- PACA ; Rhône Alpes.

Les associations porteuses des projets retenus deviendront des « correspondants locaux ». Ils seront à la fois interlocuteurs des acteurs (donateurs, reconditionneurs et de tous les autres adhérents au règlement de la marque Ordi2.0) dans chacune de ces zones et membres de droit du Comité stratégique du projet Ordi2.0 à l'échelle nationale, participant à son pilotage, à l'occasion des réunions de celui-ci qui se tiendront régulièrement à Paris dans les locaux de la DUI.

Elles auront la charge de recenser les différents partenaires régionaux : donateurs, facilitateurs, reconditionneurs, destinataires finaux, déjà impliqués ou susceptibles d'être impliqués dans la démarche Ordi 2.0, de les informer, les accompagner et de communiquer le plus largement possible autour de celle-ci.

Dans la perspective ainsi tracée, l'association candidate devra démontrer par sa réponse au présent appel à projets, son aptitude, dans les meilleurs délais et conditions, à :

1 – Élaborer une plateforme régionale contributive Ordi 2.0

Pour fluidifier et mettre en relation les différents acteurs de la filière de façon contributive et permanente, le projet devra comprendre la réalisation d'une plateforme contributive Ordi 2.0 locale connectée au site Ordi 2.0 national et complémentaire de celui-ci. La plateforme prévue offrira des contenus territorialisés. Au minimum, elle devra utiliser les mêmes fonctionnalités de base que le site national : www.ordi2-0.fr, pour permettre la mutualisation et l'échange d'informations utiles.

L'indexation nationale des partenaires adhérents à Ordi 2.0 pourra permettre à chaque plateforme régionale de puiser dans cette base de données les informations concernant les acteurs de son territoire. Cette perméabilité des informations sera proposée via le format XML ou un accès direct à la base de données MySQL.

Toute plateforme régionale aura la capacité de mettre à jour et d'enrichir cette base de données nationale, afin que l'ensemble de ces sites web (national et régionaux) bénéficie d'informations mutualisées. Parallèlement, les associations soutenues devront pouvoir via chacune de leur plateforme locale disposer d'un accès, sur le site national, à une interface de gestion de contenus.

Cette interface lui permettra :

- de publier une information (dans les rubriques « Actualités », « Focus initiatives », « Ressources documentaires », etc.) destinée spécifiquement à sa plateforme régionale ;
- de proposer cette information aux autres plateformes régionales, ainsi que sur le site national Ordi 2.0.

2 – Optimiser le fonctionnement local de la démarche Ordi 2.0 grâce notamment à la constitution et au fonctionnement du pôle dont l'association est responsable et qui fédère, par exemple, d'autres associations, des collectivités territoriales, des entreprises.

Le projet proposé témoigne de la capacité de ses initiateurs à identifier et à connaître l'ensemble des problématiques liées aux activités de collecte et de revalorisation d'ordinateurs de seconde main. Il inclut une évaluation des besoins en termes de redistribution de ceux-ci vers les destinataires finaux, en partenariat avec des institutions et organismes impliqués dans le secteur social. Il recense et évalue les stocks et gisements disponibles de matériels auprès des donateurs.

3 – Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux

Outil de dialogue entre les différents acteurs des métiers du reconditionnement, l'association soutenue cherchera à les sensibiliser et à les impliquer dans la dynamique d'Ordi 2.0 pour susciter leur adhésion et leur contribution à la plateforme collaborative. Les projets doivent inclure une préoccupation de communication visant notamment à valoriser le réemploi du matériel informatique de seconde main, tant en direction des donateurs potentiels que des utilisateurs visés.

III.FINANCEMENT

Chaque pôle interrégional peut être soutenu à hauteur de 50 000 € au plus.

IV. CANDIDATS ÉLIGIBLES/BÉNÉFICIAIRES

Les financements sont exclusivement destinés à des associations.

I. PROJETS ÉLIGIBLES

Sont éligibles au titre du présent appel, les projets concourant au développement de la dynamique Ordi2.0. telle qu'elle est décrite dans le présent appel à projets et qui n'ont pas démarré avant la date limite de dépôt des candidatures pour la partie du projet faisant l'objet de la demande de subvention.

II. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants (sans ordre d'importance) :

- ouverture de l'infrastructure technique de la plateforme locale Ordi 2.0 sollicitée, pour favoriser la mutualisation, l'interopérabilité et la relation collaborative de type « Web 2.0 », entre les acteurs concernés et les différentes autres plateformes (nationale et régionales) ;
- pertinence des partenaires locaux associés intervenant dans la construction et le déploiement de chacun des pôles régionaux (complémentarité des partenaires, etc.) ; la présence de collectivités sera particulièrement appréciée ;
- viabilité et réalisme technique, financier et économique du projet (capacité financière du partenaire à conduire le projet ; adéquation des solutions envisagées au besoin pressenti et au marché potentiel) ;
- qualité du projet de communication soumis, dans le cadre de l'appel à projets, pour encourager les adhésions au règlement de la marque Ordi 2.0 et le don d'ordinateurs par les entreprises et les collectivités, contribuer à revalorisation de l'image de l'ordinateur reconditionné, aux yeux du public et susciter la demande d'équipements de seconde main ;
- management du projet (organisation des travaux, gestion des risques, livrables, planification...) ;
- niveau d'expertise dans le domaine du reconditionnement d'ordinateurs et de leurs éventuelles destructions propres, en conformité avec les dispositions de la réglementation européenne en la matière ;

III.SÉLECTION DES CANDIDATS

Un jury se réunit et étudie l'ensemble des dossiers de candidature en vue d'établir une liste de projets retenus. Il est présidé par le Délégué aux usages de l'Internet et composé de représentants des organismes qui ont pris l'initiative de piloter la mise en place de la filière nationale Ordi 2.0 (cf. : www.ordi2-0.fr), à savoir, outre les différents ministères concernés (Économie numérique, Éducation nationale, Développement durable ...) des services de l'État, comme la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (S.G.C.I.V), des associations concernées telles l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADÈME), l'association l'Association Francophone des utilisateurs du NET (AFNET), l'Association Communication et Information pour le Développement Durable (ACIDD), Villes Internet, Renaissance numérique ...

Les membres du jury sont soumis à une stricte obligation de confidentialité tant en ce qui concerne les dossiers soumis à leur examen que les délibérations du jury.

IV. ATTRIBUTION DES AIDES

Les porteurs des projets retenus sont informés par un courrier émanant de la Délégation aux Usages de l'Internet. Les aides seront accordées sous forme de subvention. Une convention de subventionnement fixera notamment les obligations des parties tant en terme de suivi de projet que de réalisation et d'évaluation.

V. PILOTAGE ET SUIVI

Après la notification de la convention de subvention, un premier versement d'aide sera effectué et une réunion de démarrage du projet sera organisée.

Des états d'avancement réguliers du projet et le bilan final seront présentés à la Délégation aux Usages de l'Internet selon le calendrier fixé par la convention précitée.

Le versement des acomptes sera conditionné par le respect du calendrier et la fourniture des livrables prévus par la convention.

L'aide sera versée selon le calendrier prévu par la convention en trois fois :

- un premier acompte à la notification de la convention signée ;
- un ou plusieurs versements intermédiaire (s) tels que prévu (s) par la convention ;
- un solde après la présentation du bilan final qui ne saurait être inférieur à 20 % du total de la subvention accordée.

VI. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les porteurs de projets intéressés par le dispositif doivent télécharger le dossier de candidature disponible sur le site Internet de la Délégation aux Usages de l'Internet :

www.delegation.internet.gouv.fr

Les dossiers doivent être renvoyés le 30 septembre 2009 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, en triple exemplaire, sous format papier auquel est joint un exemplaire sur support numérique (clé USB ou CD Rom ou DVD Rom) à l'adresse suivante :

Confidentiel
Appel Ordi 2.0
Délégation aux Usages de l'Internet
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Bâtiment Boncourt 3e étage – bureau B 306
1, rue Descartes
75231 Paris CEDEX 05

Le dossier de candidature complet comprend :

- une lettre de candidature signée ;
- une fiche de présentation du candidat, selon formulaire téléchargeable (www.delegation.internet.gouv.fr) ;
- une description détaillée du projet ;
- une fiche financière détaillant les coûts du projet soumis.

Les candidats peuvent ajouter au dossier complété tout document ou précision qu'ils jugent utiles pour l'évaluation du projet.

Pour tout renseignement relatif à cet appel, les porteurs de projets sont invités à envoyer leurs questions **jusqu'au 25 septembre 2009 inclus** exclusivement à l'adresse suivante :

contact@ordi2-0.fr

VII. ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- accepter sans réserve le présent règlement ;
- répondre dans les 5 jours ouvrés aux demandes de renseignements complémentaires qui pourraient lui être adressées par la Délégation aux usages de l'Internet après le dépôt de sa candidature.
- autoriser l'État à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats.

VIII. DISPOSITIONS DIVERSES

L'appel à projets peut être retardé ou annulé : les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les dossiers de candidatures transmis sont confidentiels.